

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds de développement
et d'attractivité - Proposition d'attribution de
subvention pour la création d'un accueil périscolaire
au nouveau quartier d'OSTWALD "les Rives du
Bohrie" commun avec l'école du quartier Wihrel**

Rapport n° CP/2019/253

Service gestionnaire :
J3-Collèges

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en oeuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs du territoire.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Eurométropole, le 11 décembre 2017.

Le projet de création d'un équipement périscolaire à Ostwald co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires "d'accompagner le maintien d'une offre de service de proximité" et "assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes".

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la Commune d'Ostwald pour son projet de création d'un équipement périscolaire, d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Commune d'Ostwald, le Collège Martin SCHONGAUER et le Département du Bas-Rhin, d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune d'Ostwald et le Département du Bas-Rhin pour permettre le versement de la subvention correspondante, et d'autoriser son Président à signer ces conventions.

1. Le projet de la Commune d'Ostwald

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique.

La Commune d'Ostwald souhaite renforcer le nœud d'équipement public au nord, à l'interface entre deux quartiers, le nouveau quartier des Rives du Bohrie et celui du Wihrel

(1960-70), quartier identifié en veille par la Préfecture au titre de la Politique de la Ville et dont le phénomène de paupérisation s'est accentué ces dernières années.

La Commune d'Ostwald profite de la nécessaire création d'un groupe scolaire au nouveau quartier des Rives du Bohrie pour mutualiser les locaux et y déplacer l'accueil périscolaire de l'Ecole Jean Racine d'une capacité de 200 places du quartier du Wihrel en créant un équipement neuf, intégré dans l'environnement de l'éco-quartier, et multifonctionnel, comprenant une restauration scolaire et une salle « SMAPPI », salle de multi-activités pour pratique physique individuelle, soit de pratique du sport sans ballon de 400m². Il s'agit d'améliorer la qualité des services proposée aux familles et de garantir leur accès à la fois aux enfants du nouveau quartier des Rives du Bohrie et à ceux du quartier du Wihrel.

L'originalité du projet réside dans le regroupement de service dans un objectif de mixité sociale et de solidarité entre quartiers de typologies sociales éloignées.

Le projet du nouvel équipement périscolaire de d'Ostwald, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires "d'accompagner le maintien d'une offre de service de proximité" et "assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes". La prise en compte de ces enjeux a fait l'objet d'un travail partenarial étroit avec la Commune, qui associera le Département lors de la mise en place d'un comité de pilotage.

2. Proposition d'attribution d'une subvention pour la création d'un équipement périscolaire

Les activités du périscolaire actuel de l'école Jean Racine seront renouvelées dans le cadre du nouveau périscolaire. La Commune recrutera prochainement un Directeur Périscolaire qui sera chargé de l'élaboration du projet pédagogique et éducatif adapté au projet de territoire.

Consciente des problématiques sociales au nord de son territoire, la Commune d'Ostwald travaille en lien avec une association de prévention spécialisée pour réfléchir à une intervention éducative plus soutenue au sein du quartier du Wihrel et souhaite développer son service jeunesse pour proposer des réponses plus adaptées.

Par ailleurs, la commune adoptera une délibération de principe lors du Conseil Municipal de juin 2019 pour la mise en place d'une tarification sociale à l'échelle de l'ensemble des services de la commune, dont les modalités prendront effet lors de l'ouverture du périscolaire en septembre 2020.

Elle s'est également engagée pour mettre à disposition une dizaine d'heure de créneaux hebdomadaires de la salle sportive « SMAPPI » pour la pratique du sport des collégiens. L'accès à cet équipement et au COSEC, une fois transféré par l'Eurométropole, sera gratuit durant 8 ans puis 7 ans de mise à disposition selon les tarifs standards actuels.

Par ailleurs, compte tenu des enjeux autour de la restauration scolaire des collégiens, la Commune s'engage à maintenir les places affectées aux collégiens pour la restauration scolaire jusqu'à l'ouverture du périscolaire à la rentrée 2020 puis à accueillir les collégiens à l'ouverture de la restauration du périscolaire en 2020 pendant la période de montée en charge des élèves de primaire, qui sera progressive durant les trois premières années. La Commune travaille dès à présent avec le Département et le prestataire à des solutions de télérestauration qui pourraient être mises en place au Collège à l'avenir et/ou étudier les modalités de pérennisation, au-delà de 2023, de l'accueil de tous les collégiens ½ pensionnaires moyennant extension de la salle à manger ou autre disposition favorisant les conditions nécessaires à l'épanouissement et à la réussite des collégiens.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Commune d'Ostwald une subvention d'un montant de **638 800€** euros, soit 20% du coût de l'opération du projet d'équipement périscolaire, et 30% du coût de la salle de sport, au titre du Fonds de développement et d'attractivité.

LE PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses HT éligibles		Recettes HT	
Périscolaire	1 148 000€	Aménageur	1 181 000€
		Commune	989 200€
Locaux partagés	282 000€	Département	638 800€
Salle SMAPPI	770 000€		
Frais annexes	609 000€		
TOTAL HT	2 809 000€	TOTAL HT	2 809 000 €

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Commune d'Ostwald, le Collège Martin SCHONGAUER et d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune d'Ostwald et le Département pour permettre le versement de la subvention correspondante.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000,00 €	38 534 608,00 €	638 800,00 €

La Commission territoriale de l'Eurométropole a émis un avis favorable à ces propositions le 27 mai 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Eurométropole, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au projet partenarial pour le projet de construction d'un accueil périscolaire et d'une salle de sport de type « Salle Multi-Activités pour la Pratique Physique Individuelle (SMAPPI) au quartier des Rives du Bohrie à Ostwald, mutualisé avec l'école élémentaire Jean Racine du quartier Wihrel à Ostwald, détaillé dans le rapport en annexe ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Commune d'Ostwald, l'établissement public local d'enseignement du Collège Martin SCHONGAUER et le Département du Bas-Rhin pour les deux projets susvisés, joint en annexe à la présente délibération ;

- dit que dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans le domaine de la famille, de la jeunesse, de la vie associative et du sport ;
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 638 800 € à la Commune d'Ostwald, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, pour le projet de construction d'un accueil périscolaire et d'une salle de sport "SMAPPI" au quartier des Rives du Bohrie à Ostwald précité ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune d'Ostwald et le Département du Bas-Rhin, jointe en annexe à la présente délibération, pour permettre le versement de la subvention correspondante ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des installations sportives pour la salle de sport de type "SMAPPI" au quartier des Rives du Bohrie à Ostwald ainsi que pour la gymnase Schongauer à Ostwald à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune d'Ostwald, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY